

PROCÊS-VERBAL

D'UNE recherche faite à l'Ecole-Royale-Militaire, par Messieurs les Commissaires respectifs des Districts des PRÉMONTRÉS *de la* CROIX-ROUGE, *des* CARMES-DÉCHAUSSÉS, *des* MINIMES, *de* SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS, *de* SAINT-HONORÉ *& de* NOTRE-DAME (1).

L'AN mil sept cent quatre-vingt-neuf, le Dimanche dix-huit Octobre, à onze heures du matin; Nous soussignés, assemblés en la Salle du Conseil du Comité du District de Saint-Honoré, à l'effet de nous commu-

(1) Il a déja été imprimé un PROCÈS-VERBAL de visite faite à l'Ecole-Royale-Militaire, par quatre Commissaires de Saint-Martin-des-Champs. Cette Piece est très-exacte; mais les détails ne nous ont pas paru assez dégagés & assez saillans pour faire impression sur ceux qui, pour être convaincus, veulent des calculs susceptibles d'être vérifiés au premier coup-d'œil.

niquer respectivement nos observations ; d'après l'examen & la visite que nous avons faite à l'Ecole-Royale-Militaire, les 3 & 5 Octobre présent mois, pour être, d'après lesdites observations, fait par chacun de Nous respectivement dans nos Districts, un rapport tendant à solliciter des Districts un Arrêté y relatif ; desquelles observations il résulte qu'il y a dans cet établissement, & autres analogues, des vices essentiels. 1°. Dans le maintien des matieres. 2°. Dans la mouture particuliere à cet établissement. 3°. Enfin dans les moulins.

1°. VICES DANS LA MANUTENTION DES MATIERES.

Le local n'est point disposé pour y faire des Magasins, ce qui entraîne des frais d'Ouvriers & de mains-d'œuvre exorbitans ; il n'est point commode ; toutes les pieces en sont séparées, &, quoiqu'exposées à l'air, la disposition des fenêtres y est telle en général, qu'elle ne favorise, en aucune maniere, la sortie de la poussiere, laquelle y est presque toujours repoussée par les différens vents.

Par rapport aux déchets, ils sont nécessai-



rement énormes dans une opération aussi compliquée ; l'humidité du grain communiquant le même vice à la farine, la pâte ne peut acquérir le point de perfection convenable, ce qui occasionne une véritable perte pour le Boulanger ; de plus, l'entrée, la conservation & la sortie des grains ne peuvent y être établis d'une maniere uniforme, & nous le présumons d'après le refus fait des Registres & Lettres-de-Voiture, quoique nous les ayons demandés à plusieurs reprises.

Par rapport à la surveillance confiée à l'Administration de la Ville, cet établissement doit nécessairement échapper à l'œil scrutateur. La multiplicité d'affaires, dont cette Administration est accablée, détourne son attention des petits détails ; & c'est cependant dans ces détails que se glissent les abus. On ne peut sans doute suspecter le zèle & les bonnes intentions de MM. les Représentans de la Commune, chargés de cette partie ; mais on peut leur reprocher de donner leur confiance à des Subalternes. Ont-ils jamais été à portée de vérifier convenablement l'intelligence & les autres qualités indispensables que doivent avoir des Préposés à une gestion

aussi importante, & qui tient d'aussi près à la sûreté publique ?

2°. VICES DANS LA MOUTURE.

La Mouture est imparfaite par la disposition des meules; leur diametre & la maniere de les mettre en mouvement s'opposent à une action uniforme de l'une sur l'autre; le mouvement même produit par une puissance nécessairement foible, est irrégulier; les bras qui mettent la machine en action, changeant très-fréquemment, & ne pouvant conserver long-temps l'égalité & la régularité de la force motrice, ne sauroient donner un résultat uniforme.

La Mouture est peu abondante : l'éloignement & le rapprochement des meules ne se faisant que par secousses, il est des momens où il ne sort pas de farine, & celle qui s'échappe habituellement de l'anche est en si petite quantité, qu'un quart d'heure suffit à peine pour en obtenir une main pleine. La farine est toujours beaucoup chargée de son, & le son lui-même l'est d'une quantité surabondante de farine la plus pure; ce sont-là les effets nécessaires du défaut d'une action majeure &

réguliere, que l'on y aura toujours à désirer.

La Mouture est infiniment coûteuse. Nous démontrerons ci-dessous, que l'exploitation de chaque Moulin coûte *cinquante-six livres dix sols par jour*, non compris les frais de Directeur, premier Commis, &c., & que cependant chaque Moulin ne donne tout au plus qu'un sac & demi de farine de deux cents dix-sept livres par jour, ce qui équivaut à un sac ordinaire de trois cents vingt-cinq livres.

3°. Vice dans les Moulins.

Ce vice est suffisamment démontré dans l'Article ci-dessus. On doit observer de plus que leur volume est assez considérable pour devenir incommode, s'il falloit les établir ailleurs qu'à l'Ecole-Royale-Militaire; leur séparation des Blutoirs entraîne un double emploi, ce qui, en multipliant les frais, favorise prodigieusement les abus.

4°. *COMPARAISON du prix de la Mouture des grains par les Moulins-à-eau & à-vent, avec le prix de la Mouture par les Moulins de l'Ecole-Royale-Militaire.*

La Mouture des Moulins-à-eau & à-vent est estimée communément à vingt-quatre livres le muid de grain, ce qui donne pour chaque sac de farine du poids de trois cents vingt-cinq livres, quatre francs, ci. 4 l. f.

La Mouture des Moulins de l'Ecole-Royale-Militaire entraîne les frais suivans :

1°. Seize hommes pour chaque Moulin, à 1 l. 10 f. par jour. . . . 24

2°. Un Commis & un maître Meûnier, à 3 l. chacun par jour, 6 liv. ; le douzieme est 10

3°. Vingt-quatre hommes pour douze Blutoirs, à 1 liv. 10 f. fait 36 liv. ; le douzieme est 3

4°. Deux Commis en sous-ordre, à 3 l. chacun, font 6 l. ; le douzieme est 10

28

	l.	ſ.
de l'autre part	28	
5° Vingt-quatre hommes pour remuer & laver le grain, à 1 l. 10 ſ. par jour, fait 36 liv.; le douzieme eſt	3	
6°. Vingt-quatre hommes aux Cribles & au nettoyement des avaries, à 1 l. 10 ſ., fait 36 liv.; le douzieme eſt	3	
A ces ſommes il faut ajouter la perte du quart de la meilleure farine qui reſte dans le ſon, par le défaut de la mouture. En évaluant le ſac de farine à ſoixante livres, un ſac & demi de farine de deux cents dix-ſept livres le ſac, produit journalier de chaque Moulin à bras, donne une perte de	22	10
Total des frais & perte réſultant de la mouture d'un Moulin de l'Ecole-Royale-Militaire, pour un ſac de farine du poids de trois cents vingt-cinq livres	56	10

Différence des frais de mouture par les Moulins-à-eau &-à-vent, & par les Moulins de l'Ecole-

Royale-Militaire	53	10

Les frais d'Administration ajoutant encore au prix énorme de la mouture, en voici l'apperçu.

RECETTE DES GRAINS.

Les appointemens journaliers des Directeurs, premiers Commis & autres Employés subalternes à la recette & emmagasinement des Grains, sont évalués, par jour, à	40 l.
Frais de Bureau & réparation de Moulins	6
	46

RECETTE DES FARINES.

Les appointemens de MM. de Vormer, Schmitt, leurs Commis & autres Domestiques en sous-ordre, par jour	48
Frais de Bureau	6
Total des deux Recettes . .	100

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Quatre-vingt-quinze Moulins en activité à l'Ecole-Royale-Militaire coûtent, tant pour la manutention, pour la mouture, que pour la préparation du grain, 5367 liv. 10 sols par jour, ce qui fait par an . . . 959137 l. 10 s.

Frais de Bureau & appointemens des Directeurs & premiers Commis, par jour, 100 l. fait par an	3500	
TOTAL . . .	962637	10

D'après lesquelles observations nous estimons :

1°. Qu'il y a lieu de demander la suppression totale de l'établissement fait à l'Ecole-Royale-Militaire, aux Invalides & autres endroits, tels que la Briche, Pontoise, &c.

2°. Que les grains actuellement existans dans lesdits établissemens doivent être conduits à la Halle, pour y être vendus.

3°. Qu'il sera fait très-expresses défenses au sieur Perier de plus ordonner à l'avenir de nouvelles constructions de semblables Moulins, & que celles ordonnées & actuel-

lement en train seront suspendues & arrêtées à ses frais.

Fait les jour & an que dessus, & avons signé, POIRIER; BEAUVAIS DE PREAU; LE BRUN; MOREAU; DEGNAULE; BARBA, Commissaires respectifs des Districts ci-dessus mentionnés.

Collationné par Nous, Secrétaire soussigné, sur la Minute dudit Procès-verbal, demeurée au Greffe du District des Prémontrés, ce 1er Novembre 1789. *Signé*, PIERRON, *Secrétaire.*

NOTE DE L'ÉDITEUR.

On peut à peine revenir de son étonnement, & contenir même son indignation à la simple lecture de ce Procès-Verbal : que seroit-ce si MM. les Commissaires avoient pu se procurer d'autres détails sur les manipulations clandestines & cruelles qu'on s'est permis, & qu'on se permet encore à l'Ecole-Royale-Militaire ? Une Note insérée à la page 19 du Procès-Verbal fait par MM. les Commissaires de Saint-Martin-des-Champs, démontre l'atrocité d'une partie des procédés de MM. les Administrateurs des grains & farines de

l'Ecole - Royale - Militaire. Cette note eſt conçue en ces termes :

On donne quelquefois le nom de MARRONS à des farines pelotées ; mais ici ce ſont de vrais Marrons fruits, produit d'arbres.

Quarante - ſept ſacs de Marrons, peſant ſept mille neuf cents quarante - huit livres, avoient été reçus le 18 Août, & les farines provenant de ces Marrons étoient ſorties le 26 du même mois, pour être remiſes au ſieur Bouchot, un des premiers Prépoſés à la manipulation des farines de l'Ecole-Royale-Militaire, *appert par le Procès-verbal de S.-Nicolas-des-Champs, à la page citée.* Il faut convenir qu'il eſt inconcevable qu'on ſoit obligé de recourir à cette reſſource, dans un temps où il n'auroit pas été ſi difficile de ſe procurer du bled, qu'on a voulu le faire croire au Public, ſur - tout au moment où l'on recueilloit une récolte des plus abondantes. Qu'on ne cherche donc plus la cauſe ſecrète de la mauvaiſe qualité du pain qu'on nous a fait manger en Août, Septembre & au commencement d'Octobre? Eh! comment concevoir que la diſette puiſſe ſe faire ſentir encore aujourd'hui!

De l'Imprimerie de la Veuve HÉRISSANT, rue N. D.